

**20220125\_DL\_04**

**OBJET :**

Budget primitif 2022

**Date de convocation :**

19 janvier 2022

**Date de séance :**

25 janvier 2022

**Date d'affichage :**

01 février 2022

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 17

**Membres votants :** 28

*Séance en présentiel et  
visioconférence*

*Règles de fonctionnement  
selon la loi n°2021-1465 du 10  
novembre 2021 portant  
diverses dispositions de  
vigilance sanitaire*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

**Etaient présents :**

M. BEAUMONT Joël, M. BEAUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. LEBRUN Christian, M. GORRIEZ Jean, M. JACOB Claude, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, Mme. MAILLE-BARBARE Françoise, M. MASSET Jacques, M. MAROTTE Philippe, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme. POUPART Patricia, M. VARLET Philippe.

**Secrétaire de séance :** M. PARSIS Laurent

**Pouvoirs :**

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent  
Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur PENAUD Guy  
Monsieur THUEUX Jacky donne pouvoir à Madame POUPART Patricia  
Monsieur WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT Joel  
Monsieur DE JENLIS Hubert donne pouvoir à VARLET Philippe  
Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à LEFEBVRE Julien  
Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à PAYEN Jean-Dominique  
Monsieur DEBEUGNY François donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE Françoise  
Monsieur BLOCKLET Patrick donne pouvoir à Monsieur MASSET Jacques  
Monsieur DESCHAMPS-DERCHEU Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé  
Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ Jean

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et du budget annexe 2022 sont transmis aux élus avec le présent ordre du jour.

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022 approuvé lors de la séance du comité syndical du 30 novembre 2021,
- Vu le rapport de présentation du budget primitif 2022 pour son budget principal et ses budgets annexes,
- Vu le projet de budget 2022,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - Le Budget Primitif de l'exercice 2022 est approuvé.

**ARTICLE 2** - Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement avec un virement de section de 59 625 €.

**ARTICLE 3** - L'équilibre par section du budget annexe Infrastructures numériques est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 4 957 230 €.

**ARTICLE 4** - Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Le Président de Somme Numérique  
Certifié que ce document a été

Transmis le 01 FEV. 2022

à la Préfecture de la Somme  
au titre du Contrôle de Légalité

